



AVIS DE DÉMOLITION

Prenez avis que le Comité de démolition constitué en vertu du *Règlement relatif à la démolition des immeubles numéro 2023-515* de la Ville de Léry a reçu une demande de démolition des immeubles situés au :

- 1539, chemin du Lac-Saint-Louis,

Conformément au règlement 2023-515, toute personne qui désire s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition doit, au plus tard le **19 octobre 2023 à 12h00**, faire connaître son opposition motivée au secrétaire-trésorier de la Ville de Léry par courriel à l'adresse dg@lery.ca ou par la poste à l'adresse 1, rue de l'Hôtel-de-Ville, Ville de Léry (Québec) J6N 1E8.

Le Comité de démolition analysera les oppositions reçues lors d'une rencontre qui sera tenue le **19 octobre 2023**.

Donné à Ville de Léry, ce 8^e jour du mois de septembre 2023.

Michel Morneau MAP urb.
Directeur général et secrétaire-trésorier